

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3184)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL165

présenté par
Mme Dubré-Chirat

ARTICLE 7

Ajouter, après l'article 7 alinéa 6, un alinéa ainsi rédigé :

- de citoyens tirés au sort.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre obligatoire et systématique la présence de personnes tirées au sort.

Le but de ce projet de loi est de rendre le fonctionnement du CESE plus démocratique et représentatif : il semble donc indispensable qu'il y ait une représentation citoyenne systématiquement.